

**En cas de problème, référez-vous à votre service de soins à domicile en première intention.** Il évaluera la problématique et vous orientera soit vers votre médecin généraliste soit vers l'hôpital.



- **Le weekend**
- **Les jours fériés**
- **En dehors des heures ouvrables - de 16h à 8h**

**Il vous est demandé de vous rendre aux urgences.** Celles-ci seront informées de votre situation par le biais de votre dossier médical. Le médecin des urgences contactera le médecin nutritionniste s'il le juge nécessaire.



- **En semaine - de 8h à 16h**

Il vous est aussi demandé de prendre contact avec **l'infirmière coordinatrice** au **065 41 32 96** qui contactera le médecin nutritionniste.



**En cas de questions,** de problèmes ou au moindre doute, n'hésitez pas à prendre contact avec :

#### **Le service d'hospitalisation à domicile (HAD)**

065 41 32 96 - had@hap.be

#### **Le service des soins à domicile (CHUPMB)**

065 41 42 43 - sad@chpchene.be

#### **Docteur Perlot, Médecin Nutritionniste**

065 41 37 57 - ingrid.perlot@hap.be

#### **Anne Sophie Cauchies, Pharmacienne**

065 41 49 10 - anne-sophie.cauchies@hap.be



## **— HOSPITALISATION À DOMICILE**

# **NUTRITION PARENTÉRALE À DOMICILE - NPAD**



## Qu'est-ce que la nutrition parentérale ?



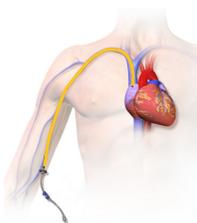
Nous appelons « nutrition intraveineuse ou parentérale » l'**alimentation artificielle**, dans laquelle tous les nutriments sont administrés directement **par la voie veineuse**, en contournant le circuit habituel de la digestion à savoir le tractus gastro-intestinal.

## Comment ça marche ? Comment la solution de nutrition parvient-elle dans la circulation sanguine ?

### Via Cathéter PICC

Le PICC est un cathéter veineux central posé par **voie veineuse périphérique**.

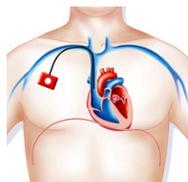
Il sert à réaliser des injections, des perfusions intraveineuses ainsi que des prélèvements sanguins.



Exemples de traitements : antibiotiques, chimiothérapie, nutrition parentérale.

### Via Cathéter implanté / Chambre implantable / Port A Cath

La chambre implantable est un système de cathéter implanté directement **sous la peau**, généralement dans un site discret et facilement accessible.



## Conseils au quotidien



### INTERDICTIONS

- Les bains et la piscine sont interdits
- Ne jamais tirer sur la perfusion
- Évitez de porter des charges lourdes (maximum un pack d'eau de 6L)
- Évitez les mouvements du bras répétitifs (ex. tennis, sports de contact...)



### PANSEMENTS

- Les douches sont autorisées mais le pansement doit rester sec : protégez le avec du film plastique étirable (par exemple du film

alimentaire) puis vérifiez son intégrité et son état après la douche. Si celui-ci est souillé, appelez immédiatement votre service de soins à domicile

- Le point d'insertion du cathéter doit être impérativement protégé par un pansement stérile semi-perméable
- Il est recommandé de changer le premier pansement 24 à 36h après la pose du cathéter car le risque de souillure est élevé
- Le pansement doit être changé tous les 7 jours par l'infirmière.
- En cas de décollement ou de souillure, il doit être changé immédiatement
- La réfection hebdomadaire de pansement est réalisée par l'infirmière dans des conditions d'asepsie rigoureuse

## Quelles sont les complications possibles ?



Le risque majeur lié à la nutrition parentérale est celui d'une infection par des microorganismes (bactéries, champignons, virus).

Vous êtes acteur de votre prise en charge, votre implication peut aider à prévenir l'apparition de complications ou à y remédier rapidement. Soyez attentif si :

- apparition d'une rougeur, d'une douleur ou d'un œdème au point d'insertion
- apparition de fièvre, frissons
- gonflement de la main ou du bras du côté du cathéter
- fuite du cathéter, douleur lors de l'injection...

## Comment sont évacués les déchets ?



Vous pouvez éliminer avec les ordures ménagères usuelles, pratiquement la totalité du matériel qui sera utilisé pour administrer votre nutrition parentérale.



Seules les **ampoules en verre usagées** et les **canules en acier** doivent être éliminées dans le récipient prévu à cet effet. Celui-ci empêche les éventuelles blessures par piqûre ou coupure, et le récipient peut aussi être jeté, une fois fermé, avec les ordures ménagères courantes.